

ANNEXE 6

– VERSION PUBLIQUE EXPURGÉE –

(Les pages 6 et 7 de la version confidentielle ont été retirées)

DÉCLARATION

Nom de la personne entendue:	M. Kpadyu Boko Thebi
Date de naissance :	23/12/1949, Kpawi
Fonction :	Président de la Barza des Notables de l'Ituri, Notable du territoire de Djugu
Communauté d'origine :	Hema Nord
Résidence :	Quartier Mudzipela, Bunia
Nom de la personne entendue:	M. Ondini Kidikpa Alfred
Date de naissance :	18/08/1943, Kusu
Fonction :	Notable du territoire de Mahagi
Communauté d'origine :	Alur de Mahagi
Résidence :	Quartier Nyakasanza, Bunia
Nom de la personne entendue:	Me Muhito Kasongo André
Date de naissance :	01/07/1949, Fataki
Fonction :	Notable du territoire de Djugu
Communauté d'origine :	Hema Nord
Résidence :	Quartier Simbiliabo, Bunia
Nom de la personne entendue:	M. Unwanga Edouard
Date de naissance :	27/11/1941, Mahagi
Fonction :	Notable du territoire de Mahagi
Communauté d'origine :	Alur de Mahagi
Résidence :	Quartier Salongo, Bunia
Nom de la personne entendue:	M. Adubango Biri Marcel
Date de naissance :	12/07/1940, Djupujanga
Fonction :	Notable du territoire de Mahagi
Communauté d'origine :	Alur de Mahagi
Résidence :	Quartier Sayo, Bunia
Nom de la personne entendue:	M. Peke Lyanda Ernest
Date de naissance :	04/04/1961, Nyankunde
Fonction :	Notable du territoire d'Irumu
Communauté d'origine :	Lendu Ngiti
Résidence :	Quartier Kindia, Bunia
Nom de la personne entendue:	M. Paridri Anguandia Abia Corneille
Date de naissance :	25/12/1952, Aru
Fonction :	Notable du territoire d'Aru
Communauté d'origine :	Lugbara
Résidence :	Quartier Lumumba, Bunia

Nom de la personne entendue: Léontine Sakina
Date de naissance : 08/02/1954, Mambasa
Fonction : Notable du territoire de Mambasa
Communauté d'origine : Bila
Résidence : Quartier Sukisa I, Bunia

Langue utilisée durant l'audition: Français
Dates de l'audition: 15 juin 2015
Personnes présentes : Me Catherine Mabilie, Me Jean-Marie Bijou-Duval, Me Caroline Buteau, M. Dieudonné Mbuna, M. Kpadyu Boko Thebi, M. Ondini Kidikpa Alfred, Me Muhito Kasongo André, M. Unwanga Edouard, M. Adubango Biri Marcel, M. Peke Lyanda Ernest, M. Paridri Anguandia Abia Corneille, Mme Léontine Sakina
Lieu de l'audition: Bunia, District de l'Ituri, République démocratique du Congo (RDC).

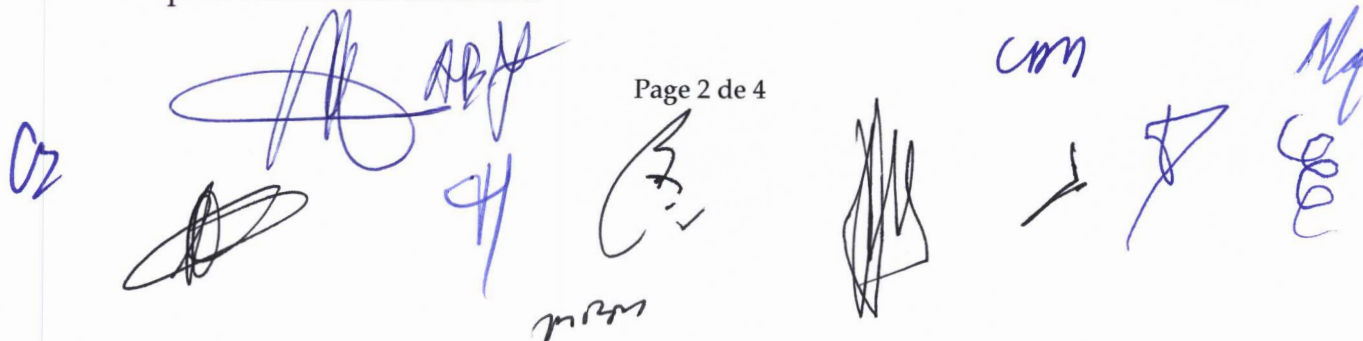
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés, Notables de l'Ituri, déclarons sur l'honneur :

La Barza des Notables de l'Ituri (BANOI) est un cadre socio-politique de concertation des notables de l'Ituri ayant pour objectif principal de veiller et de contribuer à la consolidation de l'unité et la paix en Ituri et de servir d'organe consultatif dans tous les secteurs de la vie active en Ituri, notamment dans les secteurs de développement socio-politique, économique et culturel, l'encadrement de la jeunesse et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Nous sommes parfaitement informés que M. Thomas Lubanga a été déclaré coupable par la Cour pénale internationale des crimes de guerre consistant à avoir procédé à l'enrôlement et à la conscription d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées de l'UPC/RP au cours des années 2002-2003 et à les avoir fait participer activement à des hostilités, et qu'il a été condamné à 14 années d'emprisonnement.

Nous considérons que le retour de M. Lubanga en RDC, et en particulier en Ituri, ne présente aucune difficulté.



De la même manière, nous considérons que rien ne s'oppose au retour de M. Germain Katanga et de M. Mathieu Ngudjolo.

Nous sommes unanimes à considérer que leur retour, loin de mettre en péril le processus de réconciliation, viendra le conforter de manière déterminante.

Nous attestons qu'aujourd'hui les populations des territoires que nous représentons, et en particulier les communautés Hema et Lendu, ont surmonté les conflits qui les ont opposées et vivent en harmonie.

Nous attestons que les populations des territoires que nous représentons sont disposées à les accueillir en Ituri.

Nous soussignés, confirmons avoir personnellement relu la présente déclaration et que les informations consignées dans la présente déclaration reflètent correctement les informations que nous avons fournies lors de notre audition du 15 juin 2015. Nous avons fait cette déclaration de notre plein gré, et nous consentons à ce qu'elle soit utilisée par la Défense de M. Thomas Lubanga dans le cadre de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* devant la Cour pénale internationale, et en particulier dans le cadre d'une requête visant à sa libération anticipée présentée conformément à l'Article 110 du Statut de Rome dont les termes nous ont été expliqués.

Fait à Bunia, le 15 juin 2015

Signature :

M. Kpadyu Boko Thebi

Signature :

M. Ondini Kidikpa Alfred

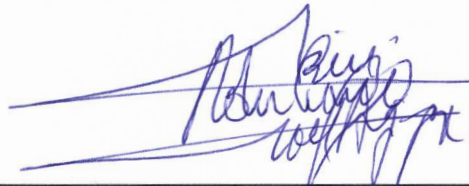
Signature :

Me Muhito Kasongo André

Signature :

M. Unwanga Edouard

Signature :



M. Adubango Biri Marcel

Signature :



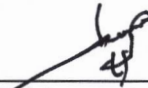
M. Peke Lyanda Ernest

Signature :



M. Paridri Anguandia Abia Corneille

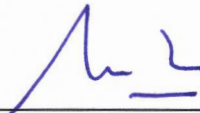
Signature :



Mme Léontine Sakina

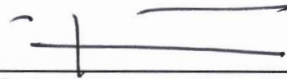
En présence de :

Signature :



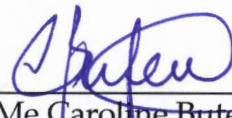
Me Catherine Mabilie

Signature :



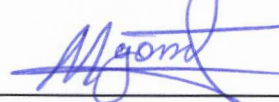
Me Jean-Marie Biju-Duval

Signature :



Me Caroline Buteau

Signature :



M. Dieudonné Mbuna